2.4.1 La création de l'homme à l'image de Dieu

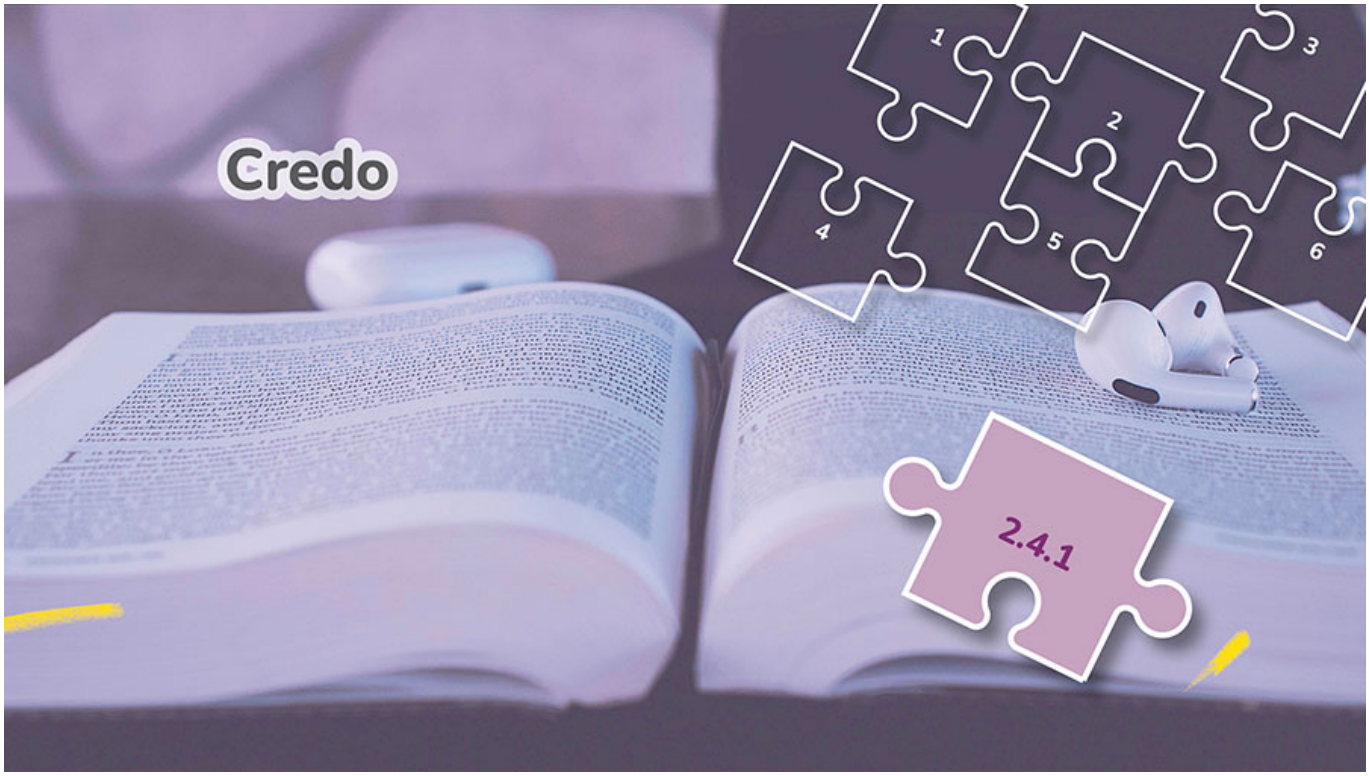

1. L'homme créé à l'image de Dieu

Lorsque Dieu créa l'homme, il agit selon sa volonté souveraine et réfléchie (Ro 11:33-36; Es 46:9-10; cf. Es 43:7), comme il le fit pour l'ensemble de ses oeuvres. Il le créa à son image (Ge 1:26; Ge 5:1; Ge 9:6; Ja 3:9). Cette particularité distingue l'homme de toutes les autres créatures de la terre.

Comme Dieu, bien que dans une mesure limitée, l'homme est doté:

Ge 2:2	de créativité	Ge 2:20; cf. Jé 18:3-4
Col 2:2-3	d'intelligence et de connaissance	Ge 2:19-20; Col 1:9; Ro 12:2
Ap 4:11	de volonté	Ge 3:6; Lu 23:25; 2 Pi 1:21
Es 43:10	de la capacité d'apprécier et de choisir	Ge 2:17 *; Ge 13:11; Jos 24:15, Jos 24:22
Jn 13:34	de la capacité d'aimer	Ge 2:24; Jn 13:34
Ps 29:10	de la pensée de l'éternité	Ge 2:17 *; Ec 3:11
Ge 14:19	d'autorité sur la création	Ge 1:28b; Ps 8:7; Ja 3:3

* La compréhension du sens de la mort suppose la notion de l'éternité.

2. Les privilèges accordés à l'homme

Dieu créa l'homme parfait, moralement et physiquement. Il voulut pour lui ce qui est "très bon" (Ge 1:31); non seulement il le créa à son image, mais il lui accorda encore de nombreux autres privilèges:

il lui permit d'être en communion avec son Créateur (cf. Ge 3:8-9), l'intelligence et la volonté de l'homme étant en harmonie avec celles de Dieu;

il lui laissa la liberté de se tourner vers lui ou de s'éloigner de lui (cf. Ge 2:16-17; Mt 23:37); le Tout-Puissant n'a pas écrasé l'homme par Sa Majesté;

il lui donna une âme qui ne peut être anéantie (Mt 10:28), ainsi qu'un corps destiné à vivre éternellement (résurrection) (cf. Ge 2:17; Ro 5:12);

il le bénit (Ge 1:28a), exprimant ainsi qu'il lui accordait sa faveur et désirait son bonheur;

il prit soin de lui et lui accorda un environnement agréable (Ge 2:8-14, Ge 2:18);

il lui donna des responsabilités en lui confiant l'administration de la terre (Ge 2:15).

Note

Même après la chute, Dieu a continué de prendre soin des hommes (Ge 3:21; Ro 2:4; Mt 5:45; Ac 14:16-17), désirant leur bonheur pour le présent et pour l'éternité (Ez 33:11; 2 Pi 3:9). L'âme de tout homme est indestructible et a pour Dieu une extrême valeur (Lu 12:7, Lu 12:24).

Ainsi, les hommes pécheurs jouissent encore de nombreux privilèges accordés par Dieu, et ceux qui se repentent et croient peuvent retrouver la communion avec leur Créateur (1 Co 1:9; 1 Jn 1:3).

Compléments

Cette rubrique comporte des éléments qui ne font pas partie du cours CREDO original.

Pour approfondir votre étude, consultez les articles suivants:
À la redécouverte du Dieu Créateur